

Carte scolaire 2022, le Conseil départemental de l'Education Nationale (CDEN) a tranché

6 ouvertures, 6 fermetures



Carte scolaire 2022, le Conseil départemental de l'Education Nationale (CDEN) a tranché

"Mesures de carte scolaire pour la rentrée 2022 : maintien de tous les emplois d'enseignants malgré une baisse importante du nombre d'élèves

Avec un P/E qui passe de 6,43 à 6,59 et une moyenne de moins de 20 élèves par classe, le département du Gers bénéficiera, pour cette prochaine année scolaire encore, du meilleur taux d'encadrement de l'académie.

La baisse des effectifs impacte particulièrement les petites écoles, que cette carte scolaire souhaite néanmoins préserver. Il n'y aura donc aucune fermeture de classe en école ou RPI d'une à trois classes ni en rural isolé, ce qui revient à protéger les deux-tiers des écoles gersoises. Ceci permettra de donner du temps pour poursuivre une réflexion avec les élus sur la consolidation du tissu scolaire.

Accompagner la ruralité

Améliorer l'accueil des élèves en situation de handicap ;

Améliorer l'efficacité du remplacement et assurer la décharge d'enseignement des directeurs d'école.

A l'issue de cette carte scolaire, la ruralité bénéficie de toute l'attention de l'Éducation nationale. L'inclusion est favorisée et l'accompagnement des élèves en situation de handicap amélioré. Les directeurs d'école voient s'améliorer leurs conditions d'exercice.

Pour conclure, le service public d'éducation dans le Gers connaîtra une nouvelle amélioration à la prochaine rentrée."

DETAILS DES MESURES DE CARTE SCOLAIRE POUR LA RENTREE 20

6 ouvertures :

- 1. Condom** – École maternelle « Jean de La Fontaine » : création d'un dispositif de scolarisation des enfants de moins de trois ans, soit un demi-poste d'adjoint maternelle.
- 2. Mauvezin** – École élémentaire : ouverture d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), soit un poste d'enseignant spécialisé.
- 3. Création d'un poste de conseiller pédagogique** départemental pour le plan français / mathématiques, soit un équivalent temps plein (ETP).
- 4. Amélioration des décharges de direction** : 2,50 ETP (21 écoles concernées plus la coordination du groupe de réflexion des directeurs d'école).
- 5. Réserve au 1er septembre 2022** : 1,00 ETP (permettant l'ouverture d'une classe à la rentrée).

6 fermetures :

- 1. Mirande** – Ecole maternelle : fermeture du dispositif de scolarisation des enfants de moins de trois ans, soit un poste d'adjoint maternelle.
- 2. L'Isle-Jourdain** – École élémentaire « René Cassin » : fermeture d'un poste d'adjoint élémentaire.
- 3. Saramon** – Ecole primaire : fermeture d'un poste d'adjoint élémentaire.
- 4. RPI Duran / Castin** : fermeture d'un poste d'adjoint élémentaire à l'école primaire de Duran.

5. RPI Encausse / Monbrun : fermeture d'un poste d'adjoint élémentaire à l'école élémentaire d'Encausse.(1)

6. RPI Orbessan / Ornézan : fermeture d'un poste d'adjoint maternelle à l'école maternelle d'Orbessan.

(1) Farid Djemmal a indiqué que la demande de développement de l'Occitan au sein de l'école faisait l'objet d'une étude en cours, celle ci , pourrait vraisemblablement , permettre une ouverture dès la rentrée prochaine



Farid Djemmal